

1. ECLAIRAGE DE SECURITE	Qui	Quand	Budget
Le bon fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage de sécurité doit être testé et les appareils éventuellement défectueux remplacés.		2005	
L'éclairage de sécurité doit être modifié et/ou complété aux endroits suivants:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>1er étage bâtiment A2 (en fonction de la "maçonnerie" créée pour le rangement)</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans les auditorios du bâtiment B3 (1e étage),</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans les locaux des labos photos en sous-sol du B2 (la situation est nettement à améliorer)</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans la chaufferie du bâtiment B12,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans les vestiaires du bâtiment B12,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans le local de bureau du B18,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans chaque espace menant à l'issue de secours au 1er étage du bâtiment B5 et B7</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans le local étudiant au rez du bâtiment B5</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans les locaux (salle capitulaire, etc...) du bâtiment P4 et P5, utilisés lors de manifestations diverses,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans la salle FERSPA,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>dans les locaux du tableau principal de détection et du répéteur.</li> </ul>		2005	

2. EXUTOIRE DE FUMEE	Qui	Quand	Budget
Tous les exutoires de fumée devront être mis en parfait état de fonctionnement. Les essais devront être réalisés. Un protocole de ces essais sera dressé et une copie nous sera adressée.		2005	

3. EVACUATION - SORTIES DE SECOURS	Qui	Quand	Budget
Les escaliers de largeur ≥ 1 m20 doivent être équipés de mains courantes de part et d'autre.			
La disposition en cul de sac du 2e étage de la partie droite du bâtiment B3 est préoccupante. L'occupation du niveau est relativement élevée et une plus grande disponibilité est tentante. Une solution d'issue de secours (comparable à celle existante avec l'étage) doit être réalisée.		2007	
Plusieurs issues de secours ont été trouvées fermées à clefs: les raisons invoquées sont la lutte contre l'intrusion et le vol de matériel (atelier photos). Des solutions existent. Une proposition sera faite.		2005	

4. SIGNALISATION	Qui	Quand	Budget
Un plan d'orientation simplifié sera placé près des accès à chaque niveau.		2005	
Les niveaux seront numérotés. Les chiffres seront placés:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>sur les paliers des cages d'escaliers,</li> </ul>		07/2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>sur la porte de la cabine des ascenseurs,</li> </ul>		07/2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>sur le palier d'accès des ascenseurs.</li> </ul>		07/2005	
La fonction des différents boutons poussoirs sera clairement affichée sur ces derniers (Alerte, Alarme, Exutoire, arrêt cuisine, etc...)		07/2005	
La vanne de gaz sera signalée par la lettre G peinte en noir sur fond jaune ou vice-versa (exemple local bâtiment A2 et B 18).		07/2005	
Les plans des bâtiments seront placés près du central de détection et du répéteur. La cohérence entre les indications des plans et les indications de la fenêtre du central sera assurée.		07/2005	
Un mode d'emploi simplifié sera affiché sur le central et le répéteur.		07/2005	

5. COMPARTIMENTAGE	Qui	Quand	Budget
De manière générale toutes les portes Rf doivent être équipées de dispositif de fermeture automatique. Ces appareils sont manquants a plus d'un endroit (exemple: accès sous-sol A2, nouvel escalier B2, locaux chaufferie B3 et B13, cuisine, etc...).		2006	
A plusieurs endroits, en fonction des circulations, les blocs-portes Rf restent bloquées avec des dispositifs divers (cales, chaises, etc...). A ces endroits, des dispositif de fermeture automatique en cas d'incendie seront placés (exemple: liaison A2/A3/A4).		2005	
Aux limites de compartimentage, il subsiste des passages de câbles et canalisations à obturer avec un élément Rf 1 h. On citera par exemple:			
<ul style="list-style-type: none"> <li>chaufferie A2, liaison A2/A3,</li> </ul>		2006	
<ul style="list-style-type: none"> <li>vestiaires B12 (rez-de-chaussée), liaison 85/86/87/88.</li> </ul>		2006	
Le resserrage du clapet d'extraction de la cuisine (B13) doit être réalisé correctement (liaison volet Rf et dalle horizontale).		2006	
Le plafond en carton comprimé de la salle des étudiants et locaux annexes (rez-de-chaussée du 85) doit être enlevé et remplacé par un élément Rf 1 h.		2007	
Le plafond en carton comprimé du couloir du 2e étage du P6 doit être enlevé et remplacé par un élément Rf 1/2h.		2007	
Les accès aux bâtiments B5 et escalier central du P6 au départ du couloir du 2e étage du P6 seront réalisés par des blocs-portes Rf 1/2h et des dispositifs de fermeture automatique.		2007	

6. CHAUFFAGE	Qui	Quand	Budget
Pour la chaufferie du B12, les parois intérieures (murs et plafond) du local chaufferie présenteront une Rf d'1 h, l'accès intérieur éventuel se fera au moyen d'un bloc-porte présentant une Rf d'1/2 h.		2007	
Le local chaufferie sera équipé de ventilations haute et basse, conformément au texte de la NBN 861-001.		2007	
La coupure des alimentations électrique et de combustible se fera de l'extérieur de la chaufferie mais à proximité de la porte d'accès. Les dispositifs de coupure seront situés dans un endroit facilement accessible en tout temps et clairement repéré.		2007	
La chaufferie ne pourra en aucun cas servir de local de dépôt ou de rangement.		2005	
Les parois des conduits de ventilation doivent être protégés par un élément Rf 1h00.		2007	

7. LOCAL DE STOCKAGE DE PRODUITS INFLAMMABLES.	Qui	Quand	Budget
Si des liquides inflammables, dont le point éclair est inférieur à 21 °C, sont présents dans l'établissement en quantité supérieures à 50 litres, ils devront être stockés dans un local uniquement réservé à cet effet. Ce local présentera les caractéristiques suivantes :			
• Les murs et le plafond présenteront un degré de Rf de 2 h. - L'accès intérieur se fera par un bloc-porte Rf 1/2 h.		2006	
• Le sol du local sera aménagé en forme de cuvette.		2006	
• Le local sera équipé de ventilations haute et basse donnant accès directement à l'extérieur, si nécessaire par un conduit dont les parois présenteront un degré de Rf de 2 h.		2006	
• L'installation électrique sera du type à sécurité intrinsèque.		2006	

8. ALARME - DETECTION	Qui	Quand	Budget
Les installations d'alerte alarme doivent être prolongées dans la salle FERSPA (et locaux annexes).		2006	
Des unités de détection automatique d'incendie doivent être placées aux endroits suivants:			
• appartement du concierge (avant le 1er juillet 2006),		2006	
• local réserve (1er étage B 11 - local 1 .11 ),		2006	
• dans les sous-sol des bâtiments B2 et B3 (section photos et imageries),		2006	
• au 1er étage du bâtiment A4 (nature de la décoration),		2006	
• dans les caissons de couloirs des bâtiments B2 et B3 (élément des dispositifs de fermeture automatique en cas d'incendie).		2006	

9. DEPOT	Qui	Quand	Budget
Une politique de saine gestion des dépôts doit être mise sur pied. Des à présent, on notera que plus d'un local doit être vide des dépôts intempéstifs qui y sont entreposés.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>sous-sol de A2,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>local répétiteur près de l'entrée,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>caves du P4,</li> </ul>		2005	
<ul style="list-style-type: none"> <li>local gaz du B18.</li> </ul>		2005	
Il doit en être de même pour les différents stockages dans les parties de bâtiment actuellement non aménagées.		2005	

10. DOCUMENT	Qui	Quand	Budget
Les différents documents de contrôles des installations techniques et de sécurité nous seront transmis (installations électriques, gaz, détection – alerte - alarme, chauffage,...).		2005	